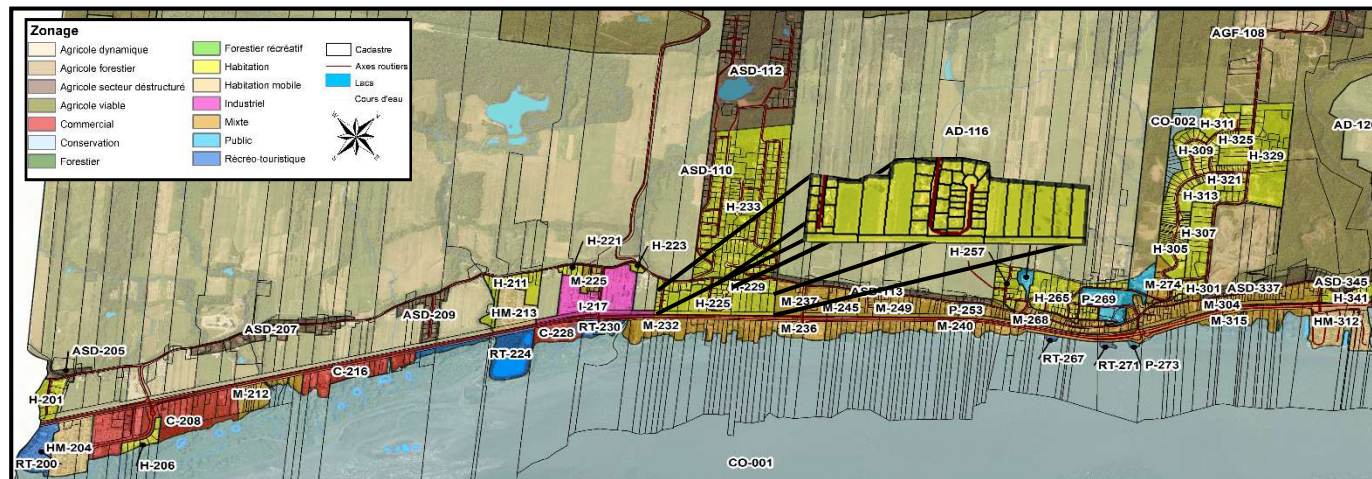


Zone H-225

La zone H-225 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type H (habitation), elle est à caractère résidentiel.

Elle comprend le secteur des rues Paul-Émile Giroux et Rhéaume.



NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	9
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	6
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	1
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	4,5
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	8
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	15

CLASSES D'USAGES	H-225
HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée ●
	H-2 Unifamiliale jumelée ●
	H-3 Bifamiliale isolée ●
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert ●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive ●
AGRO-FORESTIER	A-2 Agriculture sans élevage *
Disposition particulière: Les serres et les vergers sont spécifiquement permis dans cette zone. *L'implantation de cet usage doit être accompagné de mesures qui assurent une saine cohabitation des différentes fonctions.	